



LETTRE DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) CŒUR DE LORRAINE

Bilan avril - août 2018

L'édito du PETR Cœur de Lorraine

Le travail du PETR Cœur de Lorraine se poursuit sur les différentes thématiques prioritaires pour le territoire, telles que la santé, le développement économique ou la politique environnementale. Afin d'apporter les réponses les plus adaptées aux besoins locaux, le PETR s'attache à mieux connaître et comprendre l'environnement et les dynamiques qui impactent le territoire, afin de construire des projets opportuns et vecteurs d'un développement équilibré. Il veille également à renforcer la concertation avec les partenaires publics et privés, de sorte d'aboutir à des projets partagés et co-construits dont la mise en œuvre sera facilitée. Ainsi, l'action des collectivités à travers le PETR sera en mesure de répondre aux attentes légitimes des habitants, usagers et élus locaux.

Sylvain DENOYELLE
Président du PETR Cœur de Lorraine

Événements et projets à venir en fin 2018

- ⇒ Approbation du projet de territoire par le PETR
- ⇒ Travail du Conseil de Développement sur le lien entre emploi/formation
- ⇒ Finalisation (organisation de groupe de travail et rédaction) puis signature du Contrat Local de Santé(CLS) de 2nde génération
- ⇒ Contractualisation avec la Région Grand Est dans le cadre du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)
- ⇒ Poursuite de la mise en œuvre de la programmation TEPCV

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : EXPERIMENTATION D'UNE DEMARCHE INNOVANTE D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS EN MATIERE SOCIO-ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE MADINE

Présentation synthétique du dispositif

Le PETR Cœur de Lorraine et la CC Mad et Moselle, formant le territoire « de Madine », ont été retenus par la Région Grand Est comme territoire d'expérimentation d'une démarche innovante d'accompagnement à l'élaboration d'un programme d'actions opérationnelles de développement économique, en s'appuyant sur les différents leviers d'attractivité des territoires (cadre de vie, culture, tourisme...).

Le dispositif, qui se déroule sur environ 8 mois, d'avril 2018 à janvier 2019, est innovant à plus d'un titre :

- ⇒ Il repose sur un diagnostic qui amène à adopter une nouvelle grille de lecture des modalités de développement des territoires, basée sur la capacité du territoire à capter des revenus et sur son aptitude à redistribuer ces flux de revenus dans son économie locale.
- ⇒ Il s'appuie sur une concertation locale, avec une participation des acteurs publics et privés du territoire, à travers 3 sessions locales de travail et de concertation.
- ⇒ Il donne de nouvelles méthodes de conception et pilotage de projets.

Présentation synthétique du diagnostic

Le diagnostic a été partagé avec différents acteurs locaux le 29 mai, à Madine. Cette réunion a permis de travailler de façon concertée sur les enjeux du territoire.



Le diagnostic fait apparaître que **le modèle de développement n'est pas équilibré, au regard de la faiblesse de l'économie productive**, qui doit donc être confortée. Les revenus résidentiels du territoire sont quant à eux surreprésentés (cf. revenus touristiques et revenus dont bénéficient les actifs qui résident sur le territoire mais travaillent ailleurs). Les plus fortes interactions socio-économiques concernent la métropole messine et la partie est/nord-est du territoire. Par ailleurs, **le système de consommation ne paraît pas fonctionner de manière optimale**, en lien avec l'évasion commerciale importante vers les agglomérations extérieures voisines.

Enjeux identifiés grâce à l'expérimentation et premières pistes de chantiers à poursuivre

ENJEU 1 : Conforter le levier productif en créant des synergies avec les autres leviers et activités du territoire pour créer davantage de valeur ajoutée

ENJEU 2 : Renforcer l'attractivité en misant sur les spécificités du territoire

ENJEU 3 : Maîtrise la facture énergétique du territoire

ENJEU 4 : Favoriser la consommation de proximité et de qualité, notamment des produits et savoir-faire locaux

ENJEU5 : Construire une coopération interterritoriale avec les territoires voisins

Les prochaines sessions de travail devraient permettre d'approfondir et affiner les différents chantiers identifiés sur cette base, qui se déclinent actuellement comme suit : création d'une fonction support R & D & Innovation pour les TPE du territoire ; création d'un panier de Biens et Services autour des caractéristiques identitaires du territoire « Eau et Paysages », structuration des filières relatives à la rénovation énergétique et la production d'énergies, structuration de l'offre et la demande et commercialisation des produits locaux.



PROJET DE TERRITOIRE : AVIS DE LA CONFERENCE DES MAIRES DU PETR CŒUR DE LORRAINE

Un projet de territoire est un document prospectif visant à définir des axes de développement à moyen et à long terme. Avant que le projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine ne puisse être proposé pour adoption au Conseil Syndical puis validé par ses intercommunalités, il est nécessaire de le soumettre, pour avis, aux deux instances consultatives associées à la gouvernance du PETR. Ainsi, après avoir obtenu, le 19 mars 2018, un avis favorable de son Conseil de Développement sur son projet de territoire, le PETR a organisé, le 12 juin 2018, sa première Conférence des Maires, pour recueillir l'avis des élus locaux.

Les 32 maires présents ont donné un avis favorable au projet de territoire, divisé en quatre piliers :

- ⇒ Dynamiser l'économie et l'emploi
- ⇒ Engager le territoire dans une transition énergétique et écologique
- ⇒ Consolider l'attractivité résidentielle en améliorant les services et la cohésion sociale
- ⇒ Développer la gouvernance et les coopérations à l'échelle du PETR

POLITIQUE DE SANTE : COMITE DE PILOTAGE VALIDANT LA STRATEGIE DU CLS 2

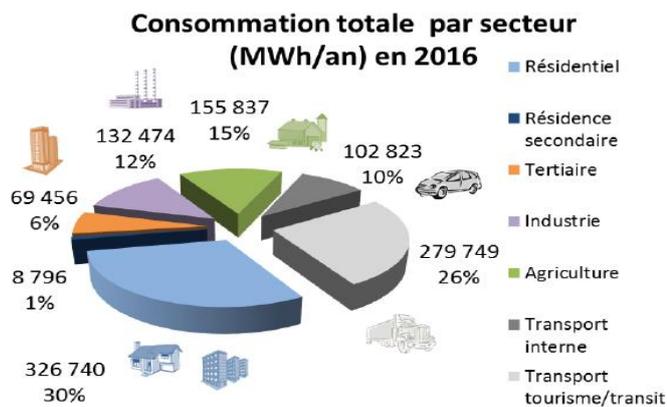
Suite aux différents travaux effectués lors du 1^{er} trimestre 2018, le PETR et l'ARS ont pu définir une première esquisse de la stratégie à poursuivre dans le cadre du CLS 2. Le 9 juillet dernier, un Comité de Pilotage restreint a été organisé, ayant pour objectif de présenter aux partenaires institutionnels la méthodologie d'élaboration du CLS 2 et la stratégie proposée, et de définir les engagements de chacun, afin de finaliser l'élaboration du CLS 2 et le conclure en fin 2018.

L'ensemble des partenaires présents ont validé la stratégie proposée, consolidant le partenariat entre territoire, Agence Régionale de Santé, Etat, Région et Département. Restera désormais à finaliser le contenu des axes prioritairement ciblés par le CLS 2 et rédiger le contrat, pour une signature prévue en décembre 2018 !



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE : PREMIERS RESULTATS DU PROFIL ENERGETIQUE DU PETR CŒUR DE LORRAINE

Depuis février 2018, le PETR a fait réaliser le **diagnostic énergétique de son territoire** afin de **quantifier les consommations** énergétiques de son territoire, réfléchir à des **pistes de réduction de ces émissions** et mettre en œuvre une **stratégie adaptée de développement des énergies renouvelables**.



La consommation d'énergie s'exprime en GWh, (gigawatt heure, mesure d'énergie qui correspond à la puissance d'un gigawatt actif pendant une heure), sachant que :

- ⇒ 1 MWh équivaut à 1000 KWh (1KWh= consommation d'un téléviseur durant 3 à 5 heures),
- ⇒ 1 GWh équivaut à 1000 MWh (soit la production d'électricité d'un réacteur nucléaire en 1 heure)

La consommation d'énergie du PETR s'élève à **1076 GWh/an** en 2016 dont la majorité (les 2/3) pour les secteurs du **transport** et du **résidentiel**.

La production en énergies renouvelables du PETR s'élève à **315,24 GWh/an**. Le PETR couvre donc un peu moins d'un tiers de ses besoins en énergie.

Concrètement, les flux financiers annuels s'élèvent à **81 millions d'€** pour le PETR dont 56 millions " de flux sortants, c'est-à-dire que le **PETR « perd » 56 millions d'€** pour couvrir ses besoins en énergie par an. Cela correspond à une dépense approximative moyenne de **3300 € par personne** et par an sur le territoire.

Ces chiffres traduisent la nécessité pour le territoire, à la fois de **baissier ses consommations** énergétiques, et **d'augmenter ses propres productions en énergies renouvelables**, d'autant que les potentiels de développement sont d'assez à très élevés selon les filières, surtout concernant le photovoltaïque, l'éolien, le bois et la méthanisation. De plus, compte tenu de l'évolution probable à la hausse du coût de l'énergie, la **facture moyenne annuelle d'un habitant risque d'être multipliée par 2 d'ici 20 ans, à consommation constante**. Sur la base de ces constats, le PETR et ses intercommunalités seront invitées, dès septembre 2018, à réfléchir à un plan d'actions permettant de mieux maîtriser la facture énergétique du territoire.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE : VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

La valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) se poursuit. A ce jour, **135 GWh cumac sur 300 ont été valorisés**. Les travaux CEE comprennent la rénovation de l'éclairage public, l'isolation des bâtiments communaux, le remplacement des menuiseries ou du chauffage. Un premier dépôt devrait avoir lieu en septembre. **Les communes qui le souhaitent ont jusqu'au 31 décembre 2018 pour réaliser leurs travaux. N'hésitez pas à contacter Jean-Christophe Frizon** pour profiter de ces fonds qui disparaîtront à la fin de l'année.